

L'an deux mille dix-huit, le neuf juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de CHAMBOURG SUR INDRE, dûment convoqué, s'est réuni, salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Mr Laurent COURAUD, Maire.

Date de la convocation : le 03 Juillet 2018.

Etaient présents : Messieurs COURAUD Laurent, BIHOUR Arnaud, VAILLANT Frédéric, ANTIGNY Frédéric, BIZARD Sébastien, COURAUD Damien, FOUASSIER Guillaume, VUIDIBIO Maricheil

Mesdames SIARD Chantal, BARRANGER Nathalie, CHOLIERE Christine, DERRE-GOY Véronique, DERRE Véronique, FRAÜEL Françoise, GENDRE Dominique

Secrétaire de séance : Mme GENDRE Dominique

Lecture et approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 Juin 2018 : RAS

RAPPORT DES COMMISSIONS :

Commission Finances

Suite à l'octroi d'une subvention de 50 euros par enfant participant à la classe découverte organisée à LA BOURBOULE, une décision modificative doit être prise pour ajuster le budget (modifications en dépenses et en recettes de fonctionnement pour un montant de 3000 euros).

Le versement de cette subvention sera effectif dès réception de la liste définitive des participants et des pièces justificatives.

☒ Une délibération est prise à l'unanimité pour accepter la décision modificative équilibrée en dépenses et recettes de fonctionnement à 3000 euros.

Commission Bâtiment Voirie

- CR n°6 : RUE DU PARKING : La commande groupée via la Communauté de Communes de Loches Sud Touraine quant la réfection de la voirie se déroule en deux temps :
 - la première partie est programmée pour la deuxième quinzaine de juillet
 - la seconde partie sera réalisée en septembre (pose du bitume).

Lors de la prochaine séance du conseil municipal, il conviendra de définir le nom de la rue afin de commander les panneaux nécessaires.

Le procès-verbal de réception des travaux a été validé avec la société COLAS et le maître d'œuvre. L'électricité est terminée. La réalisation de l'escalier est en cours. La fin de l'aménagement paysager est prévue pour l'automne.

- PRESBYTERE : La paroisse remercie la collectivité pour les travaux réalisés au presbytère. Monsieur le Curé convie l'ensemble du conseil municipal au pot annuel qui se déroulera le 18 août à 19h30.
- EPICERIE : L'exploitant de l'épicerie cherche à céder le fonds. Une autorisation de cession du bail a été accordée car un éventuel repreneur s'est manifesté. Ce dernier serait intéressé par le logement qui nécessite un rafraîchissement (un devis est en cours pour des travaux de peinture).
- MAIRIE : les travaux de rénovation de la toiture débiteront au mois de septembre.

Commission Urbanisme

- PONTS ROMAINS : Sur les neuf architectes contactés et intéressés initialement, un seul dossier a été déposé en date du 29 juin. L'A.D.A.C. l'a étudié et a conclu qu'il n'était pas satisfaisant. Monsieur VAILLANT propose donc de classer la consultation sans suite pour insuffisance de concurrence et de relancer un nouvel appel d'offre plus souple avec un délai de réponse plus long.

✎ **Une délibération est prise à l'unanimité pour déclarer l'appel d'offres infructueux pour insuffisance de concurrence et relancer une nouvelle procédure.**

- CHEMINS RURAUX : Dans le cadre de la procédure d'aliénation des deux chemins ruraux (CR 23 et CR 25 et partie CR 7), les commissaires enquêteurs vont être contactés prochainement afin de déterminer lequel instruira ce dossier lors de la prochaine séance du conseil municipal.
- PERMIS DE CONSTRUIRE : 4 permis ont été déposés à FOSSE NOUE et 1 permis à LA CHAMPEIGNE

Monsieur BIZARD indique qu'une annonce, relative à des terrains à vendre sur la commune pour des constructions neuves, est toujours sur internet.

- DEFENSE INCENDIE : Une rencontre a eu lieu avec le lieutenant responsable de la mise en place de la Défense Extérieure Contre Incendie (D.E.C.I.). Ce dernier a remis une carte du territoire communal indiquant tous les endroits qui ne sont pas en règles avec la législation en vigueur. Monsieur le Maire rappelle que la défense incendie est à la charge de la commune. Il précise notamment qu'en l'absence de défense incendie suffisante, aucun permis de construire ne pourrait être accordé dans les zones concernées. C'est pourquoi, il conviendra d'étudier ce dossier pour le développement futur du territoire.
- RETROCESSION PARCELLES - LOTISSEMENT ST SULPICE : Depuis les travaux réalisés en 2010, il n'y a pas eu de rétrocession des parcelles 143 - 144 - 145 entre Touraine Logement et la Mairie, il est donc nécessaire de régulariser cette situation.

✎ **Une délibération est prise à l'unanimité pour accepter cette rétrocession**

- SIEIL : La Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre sollicite son adhésion au S.I.E.I.L. au titre de la compétence de l'éclairage public à compter du 1^{er} janvier 2018.

✎ **Une délibération est prise à l'unanimité pour valider cette adhésion**

Commission Vie Scolaire

- **ECOLE** : Monsieur BIHOUR indique qu'il sera présent toute la journée de la rentrée scolaire (lundi 03 septembre). Il mentionne que le demi-poste supplémentaire a été accepté pour la rentrée et ce pour 3 années consécutives ; l'autre demi-poste sera partagé entre ORBIGNY et GENILLE.
- **GARDERIE** : La garderie sera transférée dans l'actuelle classe de Madame BORGNET, le déménagement est prévu le 29 août. Le modulaire deviendra un lieu de stockage mis en hors gel. L'école finissant dorénavant à 16h15, des parents ont sollicité la gratuité de la garderie de 16h15 à 16h30 et une tarification à la demi-heure. Monsieur BIHOUR indique que la commission a étudié ces requêtes et propose d'accepter la gratuité du quart d'heure (même si cela n'est pas forcément normal en soit) mais la tarification reste horaire, ce que les membres du conseil municipal approuvent.
- **HORAIRES DES AGENTS EXTERIEURS** : Compte tenu de la modification des rythmes scolaires pour 2018/2019 (fin des T.A.P. et semaine à 4 jours), la modification des plannings des agents nécessitait l'avis préalable du Comité Technique du Centre de Gestion. Suite à la réception de l'avis favorable, la diminution des horaires du personnel est actée, la perte de temps varie entre une heure et cinq heures selon le cas (la perte la plus importante atteint cinq heures à la demande de l'agent)

☒ Une délibération est prise à l'unanimité pour instaurer les nouveaux horaires d'une partie des agents municipaux à compter du 1^{er} septembre 2018

- **RESTAURATION SCOLAIRE** : Le contrat arrive à échéance au 25 janvier 2019 et nécessite un prochain appel d'offre. La commission a travaillé en amont sur un projet de cahier des charges allégé (liaison froide, prise en compte des caractéristiques du four ...) et a été transmis par courriel à chaque conseiller. Un débat s'engage quant à la rédaction de ce dernier et à certaines modifications à apporter (renouvellement par tacite reconduction ...). Au terme de celui-ci, le cahier des charges est approuvé sous réserves des modifications apportées.

Commission Vie Sociale

La commission reste vigilante face à la canicule.

Suite au départ à la retraite de Madame Martine VAILLANT au 1^{er} avril, il est nécessaire de procéder à la nouvelle désignation du délégué « agents » auprès du Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.) dont le siège se situe à LA VILLE AUX DAMES.

Monsieur PIGOIS Raphaël, nouveau secrétaire de mairie, est proposé.

☒ Une délibération est prise à l'unanimité pour acter que Monsieur PIGOIS Raphaël remplacera Madame VAILLANT Martine en qualité de délégué « agents » auprès du .C.N.A.S.

Commission Vie Associative

Samedi 7 juillet, le jury des maisons fleuries (composé de 13 personnes au total : 5 représentant la commune et 7 représentant la S.H.O.T.) est passé chez les 13 personnes inscrites au concours.

Manifestations diverses à venir :

1. Finale du T.C.C.
2. Kermesse de l'école le 30 juin
3. CHAMBOURG au bord de l'eau le 21 juillet

DELIBERATIONS :

- **MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE** : Le Centre de Gestion d'Indre et Loire propose de conventionner gratuitement pour l'expérimentation de ce dispositif en matière de litiges survenant entre la commune et ses agents quant à certaines décisions administratives.

☒ **Une délibération est prise à l'unanimité pour adhérer à ce dispositif**

- **LOIRE-BRETAGNE** : Monsieur BURLOT, président du comité de bassin Loire-Bretagne, soumet aux membres du conseil municipal une motion relative à la baisse des dotations de l'Etat et à l'élargissement de ses missions.

Monsieur BIZARD souhaite savoir si cette demande ne cache pas le fait que la diminution d'utilisation de pesticides engendrera moins de taxes et donc de recettes pour cet organisme.

☒ **Aucune délibération n'est adoptée pour cette motion car plusieurs membres du conseil municipal trouvent que cette requête manque de clarté**

- **R.G.P.D.** : Depuis la dernière séance du 11 juin, la création du poste sur le territoire intercommunal a été actée. Il s'agit d'un agent de catégorie A, temps plein qui sera partagé sur les 68 communes du territoire. Ce dernier interviendra 4 jours sur la commune pour un coût de 660 euros. Pour le moment, seules 3 communes se sont abstenues. Madame FRAUËL pose la question de savoir si ce poste (catégorie A) nécessitera toujours un temps plein une fois que cela sera mis en place. Monsieur le Maire indique qu'un suivi sera toujours nécessaire.

☒ **Une délibération est prise à 13 voix « POUR », 1 voix « CONTRE » et 1 « ABSTENTION » quant à l'adhésion de la commune au dispositif R.G.P.D. communautaire.**

- **RESSOURCES HUMAINES** : Suite au départ à la retraite de Madame VAILLANT au 1^{er} avril et à l'arrivée de Monsieur PIGOIS au 1^{er} juin, Monsieur le Maire propose de renouveler le poste de Madame Maryline DOREAU à 40% (service administratif) du 1^{er} septembre au 31 octobre. Avant l'expiration de ce délai, un relevé quotidien des tâches sera réalisé afin de déterminer si un réel besoin existe au sein de ce service.

☒ **Une délibération est prise à l'unanimité pour reconduire ce poste.**

DIVERS :

Des cours de yoga seront proposés par Madame CHAPTAL Céline au mois de septembre, le mercredi de 18h à 19h30. Des flyers seront distribués prochainement dans les lieux publics.

Des cours de gymnastique dynamique vont aussi être proposés par Madame GUILLOT Claire-Anne au mois de septembre – octobre, le lundi en journée, le soir ou sur un autre créneau (à étudier).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 22 h 34.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le lundi 10 septembre 20 H 00

